

Valtraloc

Nouveautés et aide-mémoire

Présentation du 4 octobre 2022

Alain Broye

Chef de Section

Surveillance du réseau routier

Sommaire

1. Nouveautés
2. Qu'est-ce que Valtraloc?
3. Quand la procédure Valtraloc s'applique-t'elle ?
4. Qui est en charge de cette procédure?
5. Déroulement de la procédure Valtraloc
6. Contenu d'un concept Valtraloc
7. Plus d'informations
8. Questions

1. Nouveautés



Administration du bureau Valtraloc

Depuis 2022, la gestion du bureau Valtraloc a été transmise à la section surveillance du réseau routier SuR.

La nouvelle personne de contact pour les concepts Valtraloc est: Alain Broye, Chef de la section.

La procédure de base a été quelque peu revue:

Jusqu'à 2022

Dossier d'intention
Dossier diagnostic, objectifs et concept



Depuis 2022

Concept Valtraloc

2. Qu'est-ce que Valtraloc?

Historique

Valtraloc est l'acronyme pour **VAL**orisation des espaces routiers en **TRA**versée de **LOC**alités.

Cet outil a été mis en place en 1993 et a pour objectif de créer des aménagements de traversées de localités qui allient modération de trafic et valorisation des espaces publics.

L'objectif est de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain ainsi que la prise en compte des aspects patrimoniaux.



3. Quand la procédure Valtraloc s'applique-t'elle?



Principes

Obligatoire:

- projets de modération en traversée de localité sur routes cantonales
- projets de traversée de localités classées à l'ISOS (RC ou Rcom)

Facultatif :

- Projet de modération sur routes communales en traversée de localité

4. Qui est en charge de cette procédure?



Pilotage et financement

Concept Valtraloc:

- > Qu'il s'agisse de routes cantonales ou communales, cette phase d'étude est de la responsabilité et à la charge des communes.

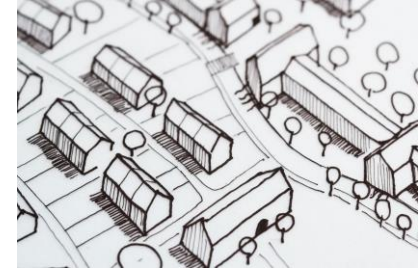
Projet Valtraloc sur routes cantonales:

- > En principe le pilotage est assuré par le canton.
- > Répartition des coûts (canton-commune) sur la base d'une convention.

Projet Valtraloc sur routes communales:

- > De la responsabilité et à la charge des communes.

5. Déroulement de la procédure Valtraloc



Concept Valtraloc

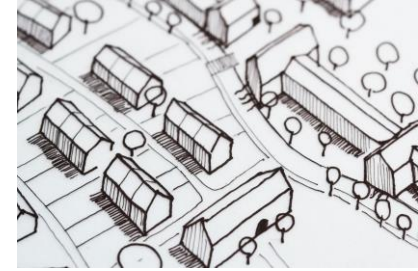
La commune mandate un **bureau d'étude*** pour préparer un «concept» Valtraloc» décrivant le contexte du projet et comprenant notamment :

- > un diagnostic de la situation actuelle
- > les contraintes et besoins en matière de protection du patrimoine bâti
- > les objectifs du réaménagement
- > une représentation du concept envisagé
- > une estimation globale des coûts

Il est nécessaire d'intégrer à ce stade de l'étude des réflexions élargies à de nombreux domaines.

**bureau « généraliste » de type urbaniste ou/et bureau d'ingénieurs en circulation*

5. Déroulement de la procédure Valtraloc



Concept Valtraloc

Le projet est ensuite transmis au SPC à l'attention du Bureau Valtraloc.

Le bureau Valtraloc est composé de membres de différents Services de l'Etat :

- > Service de l'aménagement et des constructions **SeCA**
- > Service des ponts et chaussées **SPC**
- > Service de la mobilité **SMo**
- > Service des biens culturels **SBC**

Le bureau réunit ses membres et analyse le dossier.

Il établit un préavis dans lequel sera précisée la suite à donner au projet.

5. Déroulement de la procédure Valtraloc



Projet Valtraloc

Lorsque le concept Valtraloc est validé, ce dernier servira de base de planification pour établir un projet de détail pour lequel il faudra alors choisir un nouveau mandataire (bureau d'ingénieurs civils).

Pour les routes cantonales:

Une rencontre aura lieu entre le SPC (section projets routiers cantonaux) et la commune afin de discuter des aspects de répartition financière, du choix du mandataire, de la conduite du projet et du calendrier.

La suite de la procédure est celle du développement d'un projet routier.

Pour les routes communales:

La commune gère la procédure de choix du mandataire ainsi que la conduite du projet (idem projet routier communal)

6. Contenu d'un concept Valtraloc



Documents attendus

Chaque projet étant unique, les enjeux peuvent fortement différer d'une situation à l'autre. Une certaine liberté est donnée à l'auteur du projet concernant la présentation et le contenu.

Idéalement, le rendu d'un concept Valtraloc devrait être pensé de manière à être compris par n'importe quel citoyen, car il servira bien souvent de base de présentation pour l'approbation des crédits en assemblée communale.



7. Plus d'informations



Documents et liens

Sur notre site internet:

<https://www.fr.ch/dime/spc>

[Information aux communes et aux mandataires - Documents et liens | État de Fribourg](#)

VALTRALOC

-  [Brochure d'information VALTRALOC](#)
-  [Guide VALTRALOC](#)
-  [Valtraloc : Valorisation des espaces routiers en traversées de localités](#)
-  [Modération de trafic](#)

7. Plus d'informations

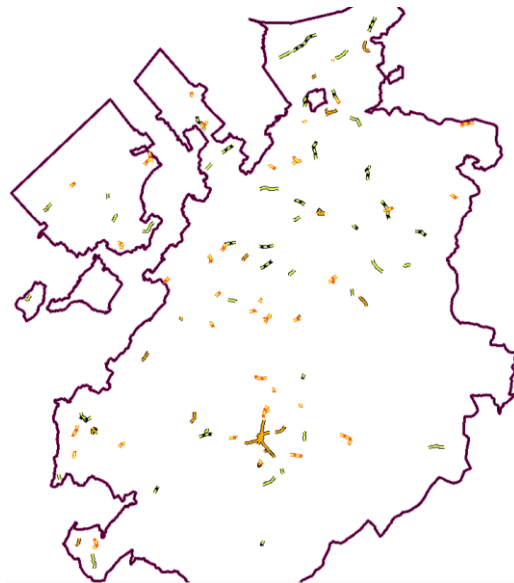


Cartographie des projets

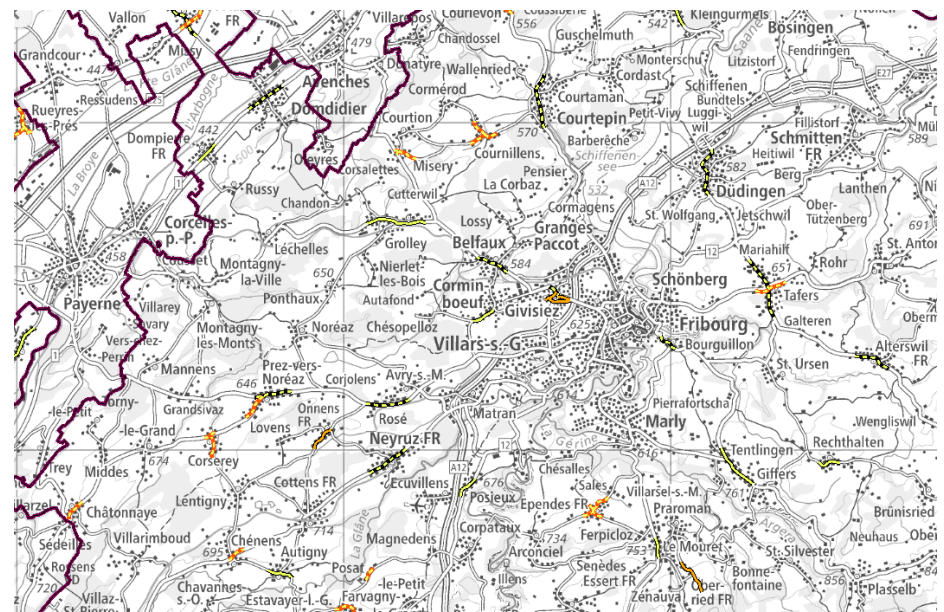
Sur notre portail cartographique:

<https://map.geo.fr.ch> → Thème routes cantonales → projets VALTRALOC

[Portail cartographique du canton de Fribourg](#)



Informations disponibles de foi publique





8. Questions

Merci de votre attention !